

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2016

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3968)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL29

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 2

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les enquêtes de nature terroriste peuvent aller par plusieurs rebondissements. La conservation de ces données dans le temps peut éclairer et prévenir des actions futures.